

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 860

présenté par
M. Travert

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 23, substituer aux mots :

« à 50% à l'horizon 2025 »,

les mots :

« , à mesure de l'amélioration des performances économiques et techniques des énergies renouvelables. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La diversification énergétique est un enjeu majeur. Pour autant sans opposer les énergies les unes aux autres, l'équilibre du mix doit se faire en temps et en heure, à mesure de l'amélioration des performances économiques et techniques des énergies renouvelables.